

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.06.04
Séance du 23 Septembre 2025

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation : 18 Septembre 2025
	- en exercice	: 15	
	- présents	: 12	
	- excusés	: 3	

L'an deux mil vingt cinq le vingt trois septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT (arrivé à 21 h), Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS (arrivé à 20h30), David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD ; Marie-Laure FAYARD, Conseillers.

Excusés : Françoise GUERRIERI, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL

Yvette CHOL a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

Admission en non-valeur de titres de recettes / Budget principal

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 09 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Budget principal de l'exercice 2024 pour un montant de 3,96 €

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget principal de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 25 septembre 2025 et publication le 25 septembre 2025

Le Maire,


Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250923-DELIB_20250604-DE
Reçu le 25/09/2025